

Recommandations avant l'envoi des dossiers de recherche de partenaire au rectorat - Drareic

Cette procédure concerne uniquement les dossiers de recherche de partenaire germanophone.

Pour tous les candidats qui ont déjà un correspondant prêt à réaliser un échange individuel, l'inscription est possible tout au long de l'année, voir la procédure « Echange avec partenaire connu » sur notre site.

Ce document est destiné aux secrétariats et équipes des établissements du second degré.

Inscription en ligne par les familles **du 9 septembre au 13 octobre 2024**

19 octobre 2024 : dernier délai pour l'envoi des dossiers par les établissements au Rectorat-Drareic **par voie postale**

- Nombre maximum de dossiers de « recherche de partenaire » : **20 par établissement.**
- Une fois **l'inscription en ligne** terminée, la famille de l'élève candidat reçoit le dossier à imprimer **par courriel**, dans un délai maximum de 7 jours après l'inscription en ligne.
- La famille vérifie et complète le dossier.
- L'enseignant et le chef d'établissement vérifient la durée de l'échange demandé par l'élève (p.1), le contenu du **dossier (p.1 à 6 + lettre + photos + bulletin)** puis émettent un avis sur la candidature (en page 7).
- Il est impératif que chaque échange individuel soit **encadré par un enseignant, « professeur tuteur »**, joignable par courriel, qui sera le contact privilégié du Rectorat et des deux élèves/ familles en échange.
- **L'établissement photocopie deux fois les pages 1 à 6 du dossier**, afin d'envoyer les pages **p.1 à 6** du dossier **en 3 exemplaires**, à la Drareic. La page 7 suffit en un seul exemplaire.
- **NE PAS UTILISER D'AGRAFES POUR RELIER LES DOSSIERS.** Utiliser des trombones ou des pochettes.
- En plus des 7 pages du dossier, le candidat doit ajouter **3 pièces jointes** :
 - Une lettre de présentation en allemand, lisible, soignée et détaillée.
 - Une page de photos de l'élève et de sa famille (sur feuille A4).
 - La copie d'un SEUL bulletin scolaire de l'année scolaire 2023/24

Un seul exemplaire de ces trois pièces jointes suffit !

Envoyer les dossiers **par courrier postal uniquement**, au fur et à mesure et dès le mois de septembre.
Aucun envoi de dossiers par mail, s'il vous plaît !

Avant de nous envoyer les dossiers **par voie postale**, veuillez vérifier que chaque dossier est :

- complet et rangé dans l'ordre (7 pages + une lettre + une page de photos + un bulletin)
- validé et signé par le/la chef-fe d'établissement en page 7
- les pages 1 à 6 du dossier **en 3 exemplaires (l'original + 2 copies)**
- la page 7 et les 3 pièces jointes en **un seul exemplaire chacune**

Merci d'avance pour ce travail de vérification de votre part qui nous est indispensable.